



Environnement  
Canada

Évaluations environnementales  
Division des activités de  
protection de l'environnement

Environment  
Canada  
Environmental Assessments  
Environmental Protection Operations  
Division

279

DQ13.1

Projet de parc éolien de Saint-  
Valentin

6211-24-047

Québec, 1er avril 2011

*Madame Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat de commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Qc) G1R 6A6*

Votre réf.  
**3211-12-157**

Notre réf.  
**4191-15-V043**

**Objet : Réponse d'Environnement Canada aux questions du 29 mars (DQ-13)  
Projet d'aménagement d'un parc éolien de Saint-Valentin**

Madame,

Vous trouverez ci-dessous les réponses d'Environnement Canada et du Service Canadien de la faune (SCF) aux deux questions que la Commission a adressé par courriel à M Marc Provencher le 29 mars.

#### **QUESTION 1**

*Peut-on considérer notre région, le long du Richelieu et du Lac Champlain comme ayant une fréquentation d'oiseaux migrateurs comparable à la Baie du Febvre ?*

#### **RÉPONSE**

Basée sur les connaissances que nous avons, la fréquentation de la région de Saint-Valentin par la sauvagine en termes d'abondance et de diversité semble comparable à la région de baie du Febvre. En migration, plusieurs canards et oies longent la rivière Richelieu jusqu'au fleuve Saint-Laurent pour ensuite se rendre dans la région du lac Saint-Pierre, dont le secteur de Baie-du-Febvre. Pour ce qui est des autres groupes d'oiseaux, nous n'avons pas suffisamment d'information spécifique pour se prononcer. La présence dans une région donnée de différentes espèces d'oiseau sera fonction, entre autres, des types d'habitat présent et de leur superficie. La fréquentation d'une région par les oiseaux peut également différer en fonction des différentes périodes de l'année (i.e migrations et nidification).

#### **QUESTION 2**

*Est-ce que le ministère pourrait exiger une évaluation environnementale fédérale considérant le nombre d'oiseaux migrateurs de la région ? Le gouvernement canadien peut exiger une évaluation environnementale lorsque des rivières fédérales peuvent être affectées par un projet, en est-il de même pour les projets qui peuvent affecter des oiseaux migrateurs sur lequel le gouvernement a juridiction ?*

## RÉPONSE

Le nombre d'oiseaux migrateurs présent dans la région ne constitue pas un motif pour le ministre d'Environnement Canada d'exiger la tenue d'une évaluation environnementale en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE).

La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale s'applique lorsqu'une autorité fédérale a une responsabilité décisionnelle bien précise au regard d'un projet, que l'on désigne aussi à l'aide de l'expression « élément déclencheur ».

Plus particulièrement, la Loi s'applique quand une autorité fédérale :

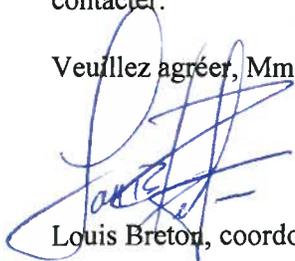
- propose un projet;
- accorde une aide financière à un promoteur pour l'aider à réaliser un projet;
- autorise la cession par vente ou bail, ou transfère l'administration et le contrôle du territoire domanial, en vue de la mise en œuvre d'un projet; ou
- délivre certaines licences, autorisations ou un permis cités dans le *Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées* en vue de permettre la mise en œuvre d'un projet.

En mars 2010, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale a transmis aux autorités fédérales (Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Transports Canada, Ressources naturelles Canada) l'information relative au projet d'aménagement du parc éolien de Saint-Valentin. À ce jour, aucune autorité fédérale n'a identifié d'élément déclencheur de la LCÉE pour le projet Saint-Valentin.

Environnement Canada n'a pas à délivrer pour le projet Saint-Valentin un permis ou une autorisation en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* ou des ses règlements qui ferait en sorte que le ministère devrait procéder à une évaluation environnementale en vertu de la LCÉE.

Si vous avez d'autres questions ou besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à me contacter.

Veillez agréer, Mme Gélinas, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Louis Breton, coordonnateur régional

c. c. Daniel Bergeron (Service canadien de la faune)  
Marc Provencher (Environnement Canada)